



## Julio Chávez : “L’opposition ne veut pas d’élections car elle sait qu’elle va perdre”

Par [Julio Chavez](#) et [Romain Migus](#)

Mondialisation.ca, 15 juin 2020

[Les2Rives](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Analyses: [Élections Amérique latine](#)

La Constitution du Venezuela reconnaît cinq pouvoirs indépendants. Aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et Judiciaire, la République Bolivarienne du Venezuela compte aussi le Pouvoir citoyen et le Pouvoir électoral. Ce dernier est chargé d’organiser les élections et de rédiger les lois et les procédures pour arriver à cette fin. Dans le pays d’Hugo Chávez, les élections ne sont donc pas organisées par le pouvoir exécutif en place -comme en France, par exemple- mais par le Centre National Électoral, dirigé par cinq recteurs.

Au cours du dernier trimestre de 2019, le gouvernement bolivarien et l’opposition se sont mis d’accord pour changer les cadres de l’organisme électoral. A commencé un processus que les partisans de Guaido ont fait capoter pour des raisons électoralistes. Le 12 juin 2020, le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a donc nommé de nouvelles autorités, comme le stipule la Constitution.

On pourrait penser, à première vue, qu’il s’agit avant tout de politique intérieure du Venezuela. Ne vous méprenez pas. La nomination des nouveaux recteurs du CNE est la première pierre d’une opération psychologique dont vous allez être les victimes. Juan Guaido et ses sicaires médiatiques ont déjà donné le la. Selon eux, le nouveau CNE est illégitime et en conséquence ils ne participeront pas aux élections et allongerons *ad vitam eternam* leur mandat de députés. Ce nouveau coup d’État institutionnel se fera avec la complicité des médias dominants toujours prompts à pousser le Venezuela vers la guerre civile.

Pour comprendre la légitimité des nouvelles autorités électorales, nous sommes allés interroger Julio Chávez, député vénézuélien, et vice-président du Comité de Postulation pour la rénovation des autorités électorales, l’organe législatif qui aurait dû sélectionner les nouveaux recteurs du CNE.

Il nous explique le fonctionnement de ce comité et les raisons qui ont poussé les secteurs extrémistes de l’opposition à le saborder. C’est un autre son de cloche, et un puissant antidote aux (futurs) campagnes psychologiques et médiatiques dont vous serez la cible.



Romain Migus: Comment a commencé ce processus pour rénover les autorités électorales ?

Julio Chávez: C'est une décision qui a été prise à l'Assemblée Nationale lors d'une session ordinaire, c'est-à-dire avec la présence de tous les députés. C'est le processus normal lorsque le mandat d'un recteur du Centre National Électoral (CNE) arrive à son terme. Mais tous les recteurs n'étaient pas dans ce cas-là, car certains avait été élus en 2014 pour sept ans. Certains recteurs devaient donc finir leur mandat en 2021. Mais, le Président Maduro a tenu compte du fait que lors des rencontres de dialogue avec l'opposition, le G4 (1) insistait -et cela paraissait être un point d'honneur- pour rénover toutes les autorités du pouvoir électoral. Et donc, le président Maduro a jugé bon de changer tous les recteurs du CNE, même si certains n'avait pas terminé leurs mandats, pour que l'opposition puisse ainsi revenir dans le chemin constitutionnel.

L'Assemblée Nationale, bien que celle-ci soit encore en outrage judiciaire (2), a activé les mécanismes législatifs pour se préparer à cette tâche. L'Assemblée Nationale a désigné en septembre 2019 une commission préliminaire de onze députés, sept d'opposition et quatre du Bloc de la Patrie [NDT : *les chavistes*]. Cette commission devait coordonner la désignation de dix citoyens de la société civile pour les intégrer à leurs travaux, et former ainsi le Comité de Postulation des nouvelles autorités du Pouvoir électoral. Ce comité était présidé par un député de l'opposition, Angel Medina du Parti Primero Justicia, et j'assumait sa vice-présidence. Le Comité a fonctionné jusqu'en février 2020.

Romain Migus: Pourquoi jusqu'en février ?

Julio Chávez: Nous étions pratiquement d'accord sur le règlement et le fonctionnement de la désignation des autorités électorales, mais, il y a eu clairement un manque de volonté de la part des députés d'opposition. En plus de la situation liée à la pandémie, qui rendait difficile les réunions. Cette attitude est due à une fracture interne de l'opposition survenue lors de [l'élection de Luis Parra comme président de l'Assemblée Nationale](#), le 5 janvier 2020.

Un des députés de l'opposition qui participe au Comité, Franklin Duarte, du Parti COPEI, avait voté pour Luis Parra et avait été élu vice-président de l'Assemblée Nationale. En voyant cela, les autres députés d'opposition présent dans le comité – Angel Medina (Primero Justicia), Stalin Gonzalez (Un Nuevo Tiempo), Luis Aquiles Moreno (Acción Democrática), Piero Maroun (Acción Democrática) y Olivia Lozano (Voluntad Popular) (3) – ont pris le parti de ne plus reconnaître Franklin Duarte comme légitime.

A partir de cet instant, le président du Comité, le député Medina, n'a plus convoqué aucune réunion, même pas par vidéoconférence, pour reprendre notre chronogramme d'activités et choisir la liste de candidats pour rénover les recteurs du CNE. Cela aurait dû se faire en 28 jours. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie, nous aurions pu être prêts en mai 2020.

Mais, étant donné le manque de volonté de l'opposition, notre constitution prévoit que dans le cas où il n'y a pas de consensus à l'Assemblée nationale, c'est au Tribunal Suprême de Justice (TSJ) d'assumer la responsabilité de rénover les autorités électorales. C'est ce qui s'est passé le 12 juin 2020. Mais ce n'est pas une situation inédite au Venezuela (4). En 2014, lorsque le chavisme constituait une majorité à l'Assemblée Nationale, il n'y a pas eu la possibilité de dégager un consensus des deux tiers des députés pour élire certains recteurs du CNE. C'est le TSJ qui a alors nommé les recteurs. Et quelques mois plus tard, ce sont ces mêmes autorités qui ont annoncé et reconnu la victoire de l'opposition aux législatives du 5 décembre 2015.

Romain Migus: Pourquoi avoir eu recours au Tribunal Suprême de Justice?

Julio Chávez: Il faut souligner que ce recours constitutionnel a été introduit par un politicien d'opposition, Felipe Mujica, car en réalité, les secteurs extrémistes de l'opposition ne veulent pas d'élections législatives cette année malgré le fait que les mandats des députés arrivent à terme.

Mais la Loi Organique du Pouvoir électoral stipule que nous devons absolument nommer les recteurs du CNE six mois avant un processus électoral. Le recours au TSJ s'imposait pour pouvoir garantir au peuple vénézuélien le bon déroulement des élections qui doivent se tenir à la fin de l'année.

Romain Migus: Comment analyses-tu la stratégie de l'opposition ?

Julio Chávez: Le Peuple vénézuélien se rend bien compte du niveau de corruption et des nombreux détournements d'argent opérés par Juan Guaido et son entourage. Lorsque le Peuple vénézuélien voit que Juan Guaido [fait alliance avec le cartel narcoparamilitaire colombien Los Rastrojos](#), qu'il demande une intervention militaire contre le Venezuela, qu'il exige que personne ne vende d'essence au Venezuela et que les comptes bancaires de Pdvsa soient gelés, et que l'on nous interdise d'acheter des aliments et des médicaments, comment crois-tu qu'il réagit ? Les partisans de l'opposition qui vivent au Venezuela se sont détournés de Juan Guaido.

L'opposition a complètement perdu la notion minimum de patriotisme. Toutes les enquêtes d'opinion réalisés par leurs propres instituts de sondage reflètent que l'opposition va perdre les élections législatives et que nous allons leur mettre une branlée. Donc, ils se sont dédiés à obstruer et saboter le comité de postulation et la rénovation des autorités électorales. Ils savent que l'élection sera synonyme de défaite, et que le chavisme l'emportera malgré les

difficultés actuelles dans lesquelles se trouve le pays. Difficultés dues [au blocus des États-Unis](#).

L'opposition a agi ainsi car ils n'ont pas les possibilités statistiques, mathématiques et électorales de vaincre dans les urnes les forces révolutionnaires. C'est pourquoi ils continuent d'implorer une intervention militaire, comme celle qui est [en gestation depuis la Colombie](#).

Romain Migus: La bataille pour l'opinion a commencé. Les secteurs non démocratiques de l'opposition ont déjà commencé à critiquer la légitimité du nouveau CNE, que les élections législatives ne seront pas légitimes. Juan Guaido a d'ores et déjà annoncé que "face à ce CNE, les mandats actuels des députés seront automatiquement repoussés » *ad vitam eternam*. Comment vous préparez vous pour affronter cette nouvelle bataille institutionnelle ?

Julio Chávez: Nous, les vénézuéliens et les vénézuéliennes, sommes conscient que nous devons nous habituer à vivre dans une nouvelle normalité. Les États-Unis et les gouvernements de laquais qui les suivent ont décidé, et ont montré que, avec ou sans pandémie, ils vont continuer à tenter de renverser le gouvernement du président Maduro. Du coup, les tentatives de discréditer le nouveau CNE vont s'intensifier. Mais parallèlement à cela, nous continuerons nous aussi à approfondir notre modèle de démocratie. Nous en sommes à la 26<sup>ème</sup> élection en 20 ans. Mais surtout nous renforçons la démocratie participative. Le Pouvoir populaire se consolide à travers les [Conseils communaux et les Communes](#). Une partie de l'argent public de la Nation est transférée directement au Pouvoir populaire pour que les citoyens soient coresponsables des politiques publiques, et construisent eux-mêmes des routes, des écoles, des cliniques. Je crois que c'est unique au monde.

Nous lançons dès à présent l'invitation à tous ceux qui veulent nous accompagner lors de l'élection législative de fin d'année. Venez voir la transparence de notre système électoral. Venez participer aux audits que nous faisons à ce système avant, pendant, et après l'élection (5). Comment peut-on nous accuser d'être une dictature ? Face à ces diffamations, nous avons le droit de nous défendre. Face aux calomnies qui viendront, nous répondrons par encore plus de démocratie.

Notes:

(1) Le G4 sont les principaux partis d'opposition à l'Assemblée Nationale: Acción Democrática, Primero Justicia, Un Nuevo Tiempo, Voluntad Popular.

(2) L'Assemblée nationale est en situation dite d'outrage judiciaire depuis 2017. Après l'élection des députés en décembre 2015, une plainte avait été déposée par les candidats du PSUV dans l'Etat d'Amazonie pour achat de voix de la part de leurs opposants élus. La justice avait sanctionné par la suite cette fraude et le tribunal du pouvoir électoral a exigé que l'élection à ces trois postes de députés soit refaite. La présidence de l'Assemblée nationale ayant refusé de se plier aux pouvoirs judiciaire et électoral, l'Assemblée nationale a été déclarée en «outrage judiciaire». Les décisions et votes qui émanent du pouvoir législatif sont donc nuls et non avenue tant que la présidence de l'Assemblée

nationale n'autorise pas le retour aux urnes dans les trois circonscriptions en question. Précisons que l'opposition détient une majorité absolue de 122 députés sur 167 sièges. Cette assemblée législative en insubordination est donc devenue un pouvoir législatif parallèle.

(3) Nous notons au passage que tous les partis politiques vénézuéliens représentés à l'Assemblée Nationale sont présents dans le Comité très pluraliste.

(4) Le TSJ a du trancher dans des cas similaires en 2003, 2006, 2009 et 2014 sans que l'opposition n'y trouve alors quelque chose à redire.

(5) Pour une explication technique du système électoral vénézuélien, voir Romain Migus, « Tout comprendre à la nouvelle offensive contre le Venezuela » (chapitre: Un système électoral transparent et démocratique), *Venezuela en Vivo*, 2019. [Disponible en cliquant ici](#)

La source originale de cet article est [Les2Rives](#)  
Copyright © [Julio Chavez](#) et [Romain Migus](#), [Les2Rives](#), 2020

---

Articles Par : [Julio Chavez](#) et  
[Romain Migus](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)